



Les écrits de la municipalité #10 Mars 2022



Compte-rendu de réunion du bureau municipal de mars 2022

Présents : MM Jean Marc BLANGY (Maire) Florian PERNET (1er adjoint), Michel BRUNET (2e adjoint), Philippe BASSO (conseiller municipal) et Edith GACHET (3e adjointe).

Document unique

La réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques consiste à identifier et classer les risques auxquels peuvent être exposés les salariés de la commune. L'ensemble de ces éléments est consigné dans un document : le Document Unique de sécurité». (DUER)

Ce document est mis en place par la commune avec l'aide de la 3CMA. Afin de l'établir, nous procédons à différentes études et évaluations de sécurité. Cette procédure a pour principal but d'assurer la prévention des risques d'accidents, la protection de la santé et la sécurité des employés communaux.

Dans le cadre de cette évaluation, voici d'ores et déjà les actions pouvant être mises en œuvre pour améliorer la sécurité au travail de notre employé communal :

- 1/ Fournir un téléphone équipé de l'application « travailleur isolé ». Cela implique de changer de téléphone, l'actuel ne pouvant être équipé de cette application.
- 2/ Proposer une formation permettant au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail, de manière à réduire les risques d'accident du travail ou de maladies professionnelles. Cette Formation « PRAP » est proposée par la 3CMA, son coût s'élève à 140€ pour 2 jours
- 3/ Mettre en place un détecteur de fumée dans le local (bureau) du garage
- 4/ Rédiger une note de service pour spécifier les tâches

Divers

1/Comment gérer le chauffage dans le petit bureau du garage pour éviter qu'il ne tourne tous les week-ends ?

2/Véhicule : équiper le Renault kangoo d'une galerie et d'une attache remorque

3/Le devis de remise en état de la fontaine s'élève à 1600€TTC. Nous pensions rajouter en plus du robinet poussoir un système de circulation d'eau en circuit fermé (pompe et panneau solaire) Si ces travaux sont acceptés il faudra le prévoir sur le prochain budget.

Appartement communal

Celui de la mairie sera loué à compter de début avril. Le chauffagiste doit passer début de mois pour remettre en état la chaudière qui est tombée, heureusement sans provoquer de dégâts.

L'appartement de l'ancien presbytère sera proposé à la location, étant donné que nous n'en avons pas besoin cette année pour héberger le surveillant de baignade. Ce dernier sera logé par une personne de la commune.

Consommation de gaz

En 2021, la facture de gaz pour la commune s'élève à environ 7000€, la consommation est répartie entre le bâtiment mairie et son appartement, ainsi que la maison Fontanel incluant deux appartements et le local du comité des fêtes. A l'heure actuelle, les locataires versent chaque mois une provision sur charge.

Chaque année, la mairie devrait régulariser ses charges locatives. Cette régularisation devrait s'effectuer en comparant la somme des provisions pour charge perçue auprès des locataires aux dépenses annuelles relatives aux charges locatives engagées par la mairie. Mais l'installation actuelle ne permet pas de calculer la consommation de chacun des locataires.

Pour remédier à ceci, nous

proposons d'installer un compteur de gaz en amont de chaque chaudière.

Une demande de devis a été faite.

Note de synthèse du conseil municipal du 20 décembre 2021

Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget

Afin de pouvoir régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget, la municipalité doit prendre une délibération autorisant le Maire à régler ces dépenses dans la limite de 25% des investissements de l'année précédente.

Projet station d'épuration

L'administration insistant lourdement sur la nécessité de mettre en conformité, avec la réglementation, le système d'assainissement d'Albiez-le-Jeune, la municipalité doit décider d'engager les démarches pour la création de sa station d'épuration et la réactualisation de son schéma directeur (l'ancien a plus de 10 ans).

Le compte-rendu du conseil municipal est disponible sur le site internet de la mairie

Ce document est envoyé par voie électronique aux personnes qui reçoivent la lettre d'information municipale numérique, et sera affiché sur les panneaux municipaux. Pour recevoir ce document dans votre boîte mail, il suffit de vous inscrire à la lettre d'information sur le site de la mairie : <https://www.mairie-albiezlejeune.fr>

Mairie, Chef Lieu
73300 ALBIEZ-LE-JEUNE
Tél : 04 79 59 92 85 / Mail : mairie.albiezlejeune@orange.fr / Web : <https://www.mairie-albiezlejeune.fr>

Les écrits de la municipalité, c'est quoi ?

Suite à l'enquête réalisée par la commission communication, nous vous proposons un document régulier dont l'objectif est d'informer les habitants de la disponibilité des comptes rendus des conseils municipaux, accompagnés de leur note de synthèse, et des comptes rendus des différentes commissions. Ces documents sont téléchargeables sur le site de la mairie. Les comptes rendus des conseils municipaux sont aussi affichés sur les panneaux municipaux. Vous trouverez également une synthèse des comptes rendus de la réunion hebdomadaire des adjoints.

La commission communication : Géraldine BOUCHERON, Edith GACHET, Ariane HUBER, Bruno ROUSSEL et Michelle SMYTH